

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	36 (1948)
<b>Heft:</b>	746
<b>Artikel:</b>	Heureux ceux qui ont faim et soif de justice
<b>Autor:</b>	Gandhi, M.K.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-266487">https://doi.org/10.5169/seals-266487</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J. A.

8 FÉVRIER 1948 — GENEVE

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 746

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

## FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

## RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

## ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organic officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . . . .	Fr. 6.—
• 6 mois . . . . .	3.50
ETRANGER . . . . .	8.—
Le numéro . . . . .	0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Le seul tyran que je  
reconnaisse en ce  
monde est la petite  
voix silencieuse qui est  
au dedans de nous

GANDHI.

## Esprit démocratique à l'O.N.U.

### Le statut consultatif des Organisations non-gouvernementales

« On retombe toujours dans les mêmes erreurs. L'expérience du passé ne profite jamais », tels sont les slogans que l'on entend répéter à satiété et qui se vérifient fréquemment. Raison de plus pour mettre en lumière les cas où l'expérience actuelle est en progrès sur l'expérience passée.

Ainsi, l'esprit démocratique inspire, semble-t-il, plus nettement l'Organisation des Nations Unies que l'ancienne Société des Nations. Un premier symptôme apparaît dans l'en-tête de la Charte de San Francisco, tandis que le pacte de la S.D.N. débutait en ces termes : « Les Hautes Parties contractantes... », la Charte dit : « Nous, les peuples des Nations Unies... ». Il s'agit donc aujourd'hui beaucoup plus des peuples que des gouvernements qui les représentent.

On trouverait d'autres preuves de cette évolution, mais nous nous limiterons à étudier ici le statut des organisations non-gouvernementales à l'O.N.U. par ce qu'il intéresse de nombreux groupements féminins qui nous touchent de près.

#### Informations.

Certes, la S.D.N. ne négligeait pas les organisations non-gouvernementales, elle en tenait la liste à jour (cette liste en comptait 800 en 1938) et leur fournissait toutes les informations susceptibles de les intéresser.

Aujourd'hui, l'O.N.U. a établi des contacts plus étroits, on a créé une section spéciale à l'intérieur du Département de l'Information à l'usage des organisations non-gouvernementales et, à Lake Success, on a mis à leur disposition un salon de réception où leurs représentants peuvent consulter toutes sortes de documents et assister à des conférences d'information.

Ne nous étonnons pas de cette sollicitude, le nombre de ces organisations est aujourd'hui, peut-être d'un millier, elles représentent donc une force considérable de l'opinion publique et de l'activité humaine et leur multiplication est un témoignage encore, de la nécessité de l'entente internationale ; l'action privée est presque toujours à l'avant-garde, elle pressent les besoins et s'efforce d'y répondre.

#### Séances.

Les représentants des organisations privées qui voulaient assister aux séances de la S.D.N. n'avaient accès qu'aux tribunes

publiques. Vers 1931, cependant, dès la Conférence du Désarmement, où les organisations féminines avaient préparé une manifestation imposante pour présenter les 8 millions de signatures qu'elles avaient recueillies dans le monde entier, les organisations privées reçurent des cartes spéciales pour des places qui leur étaient réservées aux séances.

Ces facilités ont été obtenues par l'entremise de la Fédération des institutions internationales semi-officielles et privées établies à Genève et du « Comité pour la paix et le désarmement créé par les Organisations féminines internationales ».

\* \* \*

Malgré ces quelques avantages acquis, les organisations privées et semi-officielles ne pouvaient guère faire valoir leur opinion à la S.D.N. autrement que par des contacts personnels établis avec les délégués. Il est vrai qu'on créa aussi des conseillers techniques (assesseurs) qui n'avaient pas le droit de vote. Telle fut la fonction, par exemple, de Mme Gourd dans les débats sur les problèmes concernant les femmes et les enfants, problèmes où elle était particulièrement bien informée. On tenait compte des renseignements qu'elle fournissait et de ses avis.

#### Relations consultatives.

Dès lors qu'on recommandait l'expérience internationale, il fallait établir des relations plus étroites. A San Francisco, 44 associations américaines privées obtinrent, grâce à leur intervention unanime auprès de la délégation des Etats-Unis, de faire insérer dans la Charte l'article 71.

« Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non-gouvernementales qui s'occupent des questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du membre intéressé de l'organisation. »

D'après cet article, les organisations qui le désirent peuvent adresser à l'O.N.U. une demande auprès du Conseil économique et social, pour obtenir le statut consultatif. Ce statut leur est accordé ou refusé par le Conseil, sur le préavis d'un comité permanent.

## Heureux ceux qui ont faim et soif de justice

« L'Essor » a publié, dans son numéro du 16 janvier, une lettre de Gandhi datant du 27 novembre dernier. La mort tragique de son auteur, le 30 janvier lui donne la valeur d'un testament. Nous n'hésitons pas à la reproduire parce qu'elle définit clairement l'attitude du Mahatma que d'innombrables Européens interprètent faussement, erreur contre laquelle Romain Rolland s'élevait, en 1922 déjà : « ... c'est précisément par la résistance passive (ou par la non-résistance) que les Européens définissent le mouvement de Gandhi. Rien n'est plus faux. Nul homme au monde n'a plus d'aversion pour la passivité que ce lutteur inlassable, qui est un des types les plus héroïques du « Résistant »... Que le cœur ne vienne donc pas abriter sa poltronnerie à l'ombre d'un Gandhi ! Gandhi le chasse de sa communauté. Mieux vaut encore le violent que le lâche ! ».

« Je vois que vous avez saisi la différence fondamentale entre Résistance passive et Résistance non-violente. Les deux sont des

formes de résistance, mais il faut payer un lourd prix quand la résistance est passive en ce sens que le résistant est un faible.

L'Europe a pris l'audacieuse et vaillante résistance (pleine de sagesse) de Jésus de Nazareth pour une résistance passive, comme si c'était celle du faible. Quand j'ai lu pour la première fois le Nouveau Testament, je n'ai découvert ni passivité, ni faiblesse chez Jésus, tel qu'il est décrit dans les quatre Evangiles, et le sens me devint encore plus clair en lisant l'Harmonie des Evangiles par Tolstoï et d'autres écrits du même ordre.

« L'Occident n'a-t-il pas payé cher le fait d'avoir considéré Jésus comme un Résistant passif ? La chrétienté porte la responsabilité de guerres bien pires que celles décrites dans l'Ancien Testament et dans les autres documents historiques ou semi-historiques. Je sais que j'en puis parler seulement sous réserve d'erreurs de ma part, car je n'ai qu'une connaissance insuffisante de l'histoire, ancienne ou moderne. »

« Pour en venir à mon expérience personnelle, bien que nous ayons sans aucun doute gagné notre indépendance politique au moyen de la résistance passive, qui vous remplit d'enthousiasme, nous payons chaque jour le prix lourd de l'erreur inconsciente que nous avons commise ou, pour mieux dire, que j'ai commise, en confondant résistance passive et résistance non-violente. Si je n'avais pas commis cette erreur, le spectacle humiliant du frère fort tuant son frère faible d'une manière insensée et inhumaine nous eût été épargné. »

« Je puis seulement espérer et prier (et je demande à tous nos amis ici et à l'étranger d'espérer et de prier avec moi) pour que ce bain de sang finisse bientôt et que de cette boucherie, peut-être inévitable, émerge une Inde nouvelle et robuste, pas guerrière, imitant bassement l'Occident dans toute sa haine, mais une Inde nouvelle, apprenant le meilleur de ce que l'Occident peut offrir et devant l'espérance, non seulement de l'Asie et de l'Afrique, mais de toute l'humanité souffrante... »

M. K. Gandhi.

1 Romain Rolland - Mahatma Gandhi.



Cliché Mouvement Féministe

1932 — Les femmes apportent les 8 millions de signatures à la Conférence du Désarmement. Dès lors, les Organisations non-gouvernementales disposent de places réservées aux séances de la S.D.N.

Les organisations auxquelles ont été, jusqu'à présent, accordé le statut consultatif sont au nombre de 65. Elles sont divisées en trois catégories selon la nature de leur activité plutôt que d'après leur importance numérique ou autre.

La catégorie « A » ne comprend, pour l'instant que 8 vastes groupements tels que l'Alliance coopérative internationale, la Chambre de commerce internationale, la Fédération syndicale mondiale, etc... cette catégorie des prérogatives assez étendues.

La catégorie « B » est la plus nombreuse et comprend, notamment, la plupart des grandes organisations féminines, c'est pourquoi il vaut la peine d'examiner de plus près les priviléges qui lui sont accordés. Tout d'abord ces organisations peuvent désigner des représentantes dûment accréditées, pour assister, en qualité d'observatrices, aux séances publiques du Conseil économique et social et de ses commissions.

Si elles désirent exprimer leur opinion sur un sujet en discussion, elles peuvent le faire, selon les cas, directement et oralement par exemple, dans l'une ou l'autre des commissions, ou par l'intermédiaire d'un comité constitué à cet effet.

Elles peuvent encore adresser, sur des sujets de leur ressort et de leur compétence, des notes écrites que le Secrétaire général reproduira sous une forme abrégée.

Par contre, elles ne sont pas autorisées,

comme les organisations de la catégorie « A », à proposer que telle ou telle question soit mise à l'ordre du jour du conseil.

A la dernière session de la Commission des droits de l'homme, il y avait 3 représentants de la catégorie « A » et 12 de la catégorie « B », tous ont pu prendre la parole. Cette session a été un bel exemple du mécanisme démocratique de l'O.N.U. Les contacts ont été faciles entre représentants des organisations privées et délégués.

Il serait à craindre que le nombre des représentants d'organisations non-gouvernementales devienne trop grand ; pour parer à ce danger, on recommande aux associations qui ont des intérêts communs de constituer des comités de liaison susceptibles de les représenter conjointement. C'est ainsi qu'il a été convenu que le « Comité de liaison des organisations internationales féminines » serait le porte-parole de ses membres, dans les cas où il y a identité de vues.

Ainsi, on espère donner, sur le plan international, un moyen d'expression et d'intervention à des milieux très étendus qui n'ont que peu de contact avec leur gouvernement.

Plusieurs de ces organisations ont sur de nombreux problèmes économiques et sociaux, une expérience déjà ancienne (qu'on songe seulement au Conseil international des femmes, fondé en 1888), l'O.N.U. peut profiter des expériences faites et gagner beaucoup de temps, les idées du dehors ont une voie d'accès naturelle jusqu'aux organes essentiels du Conseil économique et social. Ces idées émanent de gens sur qui ne reposent pas de grandes responsabilités politiques et financières, elles peuvent être imprécises ou au contraire excellentes, elles seront désormais soumises à l'examen des délégués officiels et mises à l'épreuve d'un débat serré, le tri sera sévère mais nécessaire, on ne peut pas faire courir à la civilisation de trop grands hasards.

